

Partenariat Asie-Pacifique
sur le développement propre et le climat
Réunion ministérielle inaugurale
Sydney, les 11 et 12 janvier 2006

Communiqué

Nous nous sommes réunis à Sydney les 11 et 12 janvier 2006 pour tenir notre première réunion ministérielle dans le cadre du Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat.

Nous avons adopté une Charte établissant le cadre d'exécution de la Déclaration de principes du Partenariat dont la création a été annoncée à Vientiane le 28 juillet 2005. À l'origine de cette déclaration, notre conviction de la nécessité urgente de suivre la voie du développement et d'éliminer la pauvreté. En œuvrant ensemble, nous serons en mesure de mieux répondre à nos besoins énergétiques croissants et de relever les défis qui en résultent, notamment en ce qui concerne la pollution de l'air, la sécurité énergétique et l'intensité des gaz à effet de serre.

Nos besoins énergétiques connaissent une croissance rapide et ils nécessiteront par conséquent des investissements à grande échelle dans les décennies à venir. Nous avons reconnu que l'énergie renouvelable et l'énergie nucléaire constitueront une part de plus en plus importante des réserves énergétiques mondiales. Nous avons également reconnu que l'économie de nos pays repose sur les combustibles fossiles et que cette situation demeurera une réalité pour notre génération et celles à venir. Il est par conséquent primordial que nous collaborions pour mettre au point, éprouver et mettre en application des technologies plus propres, qui génèrent peu d'émissions et qui nous permettent également de continuer d'exploiter les combustibles fossiles à des fins commerciales tout en luttant contre la pollution de l'air et l'émission de gaz à effet de serre. Par l'intermédiaire de ce Partenariat, nous avons entrepris de promouvoir collectivement le déploiement de technologies qui offrent la possibilité d'accroître l'efficacité énergétique et de diminuer la pollution de l'air ainsi que l'intensité des gaz à effet de serre.

La sécurité énergétique constitue un autre sujet de préoccupation. En effet, l'accès à une vaste gamme de sources énergétiques fiables et abordables est la pierre angulaire du développement économique et de meilleures conditions de vie ; il est également un élément déterminant de la sécurité énergétique. Ainsi, les efforts que nous déployons pour réduire l'intensité des gaz à effet de serre émis par une vaste gamme de combustibles fossiles constituent pour nous tous un avantage considérable en matière de sécurité énergétique.

Nous considérons que les changements climatiques en particulier posent un problème grave, qui exige un engagement à long terme en faveur de mesures énergétiques. Dans ce sens, le Partenariat sera conforme et contribuera aux efforts consentis par nos pays dans

le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; par ailleurs, il complétera, sans le remplacer, le Protocole de Kyoto.

Nous avons passé en revue le large éventail de programmes et projets nationaux en cours, parrainés par nos gouvernements dans les domaines du développement propre et du climat. Chaque partenaire apportera une contribution considérable au Partenariat et nos gouvernements ont souscrit un engagement sérieux en faveur des projets et activités de ce dernier. Nous considérons que le secteur privé est essentiel dans ce contexte et nous rassemblerons des ressources financières, humaines et d'autres moyens considérables tant dans le secteur public que le secteur privé. Le Partenariat a pour vocation de mobiliser l'investissement national et étranger vers des technologies propres et génératrices de faibles émissions, en favorisant pour cela la présence des conditions les plus favorables.

Nous avons rédigé un plan de travail du Partenariat dont l'objectif est d'envisager de nouvelles méthodes permettant d'exploiter le potentiel du secteur privé, des instituts de recherche et des pouvoirs publics de nos pays en tant que moteur du développement durable. Pour ce faire, nous réunirons les plus grands experts des secteurs public, privé et de la recherche pour se pencher sur cette question. Par ailleurs, nous mettrons en commun nos expériences sur des questions connexes, comme la sécurité sur le lieu de travail et les technologies qui contribuent à garantir la sécurité et le bien-être de nos populations.

Notre plan de travail cible la production d'électricité et les secteurs économiques clés de nos pays. Nous avons mis en place les huit groupes de travail suivants, représentatifs des secteurs public et privé : 1) énergie fossile propre ; 2) énergie renouvelable et génération distribuée ; 3) production et transport d'électricité ; 4) acier ; 5) aluminium ; 6) ciment ; 7) mines de charbon ; 8) bâtiments et appareils.

Nous avons chargé les groupes de travail d'impulser des améliorations dans le domaine des pratiques exemplaires et de veiller à la mise au point de technologies diverses et constamment éprouvées pour élargir leur sphère d'application et réduire les coûts.

Dans cet ordre d'idées, nous avons confié à chaque groupe de travail les tâches suivantes :

- Revoir la situation actuelle du secteur thématique qui lui a été confié au regard du développement propre et du climat ;
- Mettre en commun les connaissances, l'expérience et les pratiques exemplaires pour proposer des méthodes permettant de parvenir à une efficacité accrue ;
- Établir systématiquement, en tant que de besoin, une feuille de route pour l'application des technologies actuelles et émergentes qui sont pertinentes, et
- Élaborer un plan d'action énumérant des possibilités précises de coopération et, si possible, des buts ambitieux mais réalistes.

Le plan de travail du Partenariat sera dynamique et évoluera à mesure que les groupes de travail approfondiront les tâches qui leur sont attribuées.

Le Partenariat a décidé de se concentrer dans un premier temps sur un certain nombre de secteurs précis mais la Déclaration de principes comprend une vaste gamme de secteurs d'activités – comme les transports – et nous examinerons les perspectives de collaboration à mesure de son évolution. Il est également possible de saisir les occasions qui se présentent dans plusieurs domaines différents pour impulser le développement propre et le climat en dehors du mandat des groupes de travail existants, par exemple sous forme d'échange de compétences. À cet égard, nous envisagerons favorablement la proposition visant à établir un Centre Asie-Pacifique de coopération pour les technologies énergétiques, dont la mission sera principalement d'établir et d'exécuter un programme d'audit énergétique ainsi que les projets de suivi qui en résultent. Nous nous attendons à ce que les réunions futures soient consacrées à l'examen de ces autres thèmes d'intérêt et autres questions multisectorielles ; elles devraient également constituer la tribune qui nous permettra de partager nos expériences dans la mise au point et l'exécution de nos stratégies relatives au développement durable et à l'énergie.

Le Partenariat réunit un ensemble de pays importants pour examiner les défis fondamentaux et de long terme que constituent les changements climatiques, la sécurité énergétique et la pollution de l'air, selon une optique favorable au développement économique durable. Par nos efforts collectifs, nous pouvons apporter une contribution remarquable à l'étude de la question de développement propre et de climat à l'échelle mondiale.